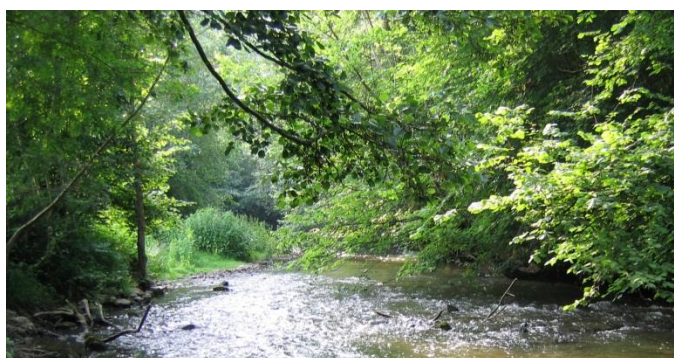




BILAN ANNUEL 2014 DE L'ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 FR1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT- CYR-SUR-MORIN »



Février 2015

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne





Table des Matières

1. PREAMBULE	3
1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
1.2 L'ANIMATION	3
1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	3
1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	4
2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	4
2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	4
2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES	4
2.3 ANIMATION AGRICOLE	4
2.3.a L'ANIMATION TERRAIN	5
2.3.b LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	5
2.3.c L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS	5
2.3.d LE SUIVI DES AGRICULTEURS	6
2.3.e PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2014	6
2.3.f SYNTHÈSE SUR LA SIGNATURE DES MAET	8
2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	8
2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS	8
2.6 ANIMATION FONCIÈRE	9
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS	9
4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	9
4.1.a CAMPAGNE DE PÊCHES ÉLECTRIQUES	10
4.1.b CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)	10
4.1.c SUIVI DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICHIO- BATRACHION »	11
4.1.d INTEGRATION DES DONNEES OPPORTUNISTES	11
5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	12
5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	12
5.1.a SITE INTERNET	12
5.1.b BULLETIN INFO SITE N°2	12
5.1.c EXPOSITION ITINERANTE	12
5.1.d COMMUNICATION AVEC LES MEDIAS	13
5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS	13



5.3	ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS	13
5.4	PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE	14
5.5	COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	14
5.5.a	ANIMATIONS SCOLAIRES	14
5.6	PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	14
6.	VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE	15
7.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	16
7.1	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	16
7.1.a	ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	16
7.1.b	ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL	16
7.1.c	REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT	16
7.2	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	17
7.3	COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB	17
7.4	ÉLABORATION DE LA CHARTE	17
8.	SYNTHESE	17
9.	BILAN DE L'ANIMATION DE JUIN 2012 A DECEMBRE 2014	18



1. PREAMBULE

1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 mars 2009 et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012.

1.2 L'ANIMATION

La présidence du Comité de Pilotage a été assurée par Monsieur Jean-François DELESALLE, également maire de la commune de Doue et vice-président de la Communauté de communes « La Brie des Morin », du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014. Monsieur Rémi LEMOINE, maire de Verdelot, lui a succédé le 1^{er} septembre 2014, suite à sa nomination à la fonction de vice-président à l'Environnement et à l'assainissement non collectif, lors des élections municipales et communautaires de 2014.

C'est la Communauté de communes « La Brie des Morin » qui a été désignée pour porter l'animation du site. Elle a décidé de confier cette tâche au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon ».

En 2014, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été estimé à **100.9 jours** répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- **4.2 jours** par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- **96.7 jours** par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent bilan est celui de la troisième année calendaire d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent : « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitantis* et du *Callitriche batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4).

Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire, 2 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,



- Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,
- Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Aucun Contrat Natura 2000 n'a été envisagé sur le site en 2014, faute de problématique d'une ampleur suffisante pour en faire la demande et de contact pris avec les propriétaires riverains.

2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES

Aucun contrat n'a été signé en 2014.

La gestion des embâcles étant effectuée de façon satisfaisante par le SIVOM de la vallée du Petit Morin, les potentialités de contractualisation sont très réduites pour les Contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers A32311P « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » et A32311R « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », et le contrat Natura 2000 forestier F22706 « Chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ».

2.3 ANIMATION AGRICOLE

L'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEt sur le territoire Natura 2000 est réalisée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Cette action ne se limite pas spécifiquement à l'animation des MAEt mais est beaucoup plus large de manière à accompagner un maximum d'exploitants agricoles dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est bien de mettre en place une gestion différenciée à l'échelle de leurs parcelles mais aussi au niveau de leur exploitation de manière à préserver les habitats et les espèces remarquables.



2.3.a L'ANIMATION TERRAIN

Cette phase représente l'enjeu principal de la mission d'animation pour amener les agriculteurs dans la démarche Natura 2000 mais surtout pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion quotidienne de leur exploitation.

Une réunion d'information pour les agriculteurs a été tenue le 13 février afin de leur présenter le réseau Natura 2000 et leur montrer l'intérêt de ce classement sur leur territoire. Les enjeux de conservation du site et la définition des objectifs leurs ont été présentés afin qu'ils puissent saisir l'importance de ce classement et ainsi intégrer cette problématique dans la gestion courante de leur exploitation. Puis une présentation de l'accompagnement technique proposé par la Chambre d'agriculture ainsi que les conditions d'engagement en MAEt et les différentes mesures disponibles sur le territoire a été effectuée. Enfin, une restitution de la synthèse des Diagnostics Agro-Environnementale Géographique (DAEG) réalisés sur le territoire a permis d'avoir une vision globale des pratiques agricoles, notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires et des intrants. Cette réunion a fait participer 12 personnes dont 7 agriculteurs.

Ces réunions collectives facilitent par la suite les rencontres individuelles avec les exploitants et permettent de discuter de son cas concret et de pouvoir réaliser un diagnostic d'exploitation. Ce ou ces diagnostics sont le diagnostic biodiversité (centré sur la relation biodiversité/agriculture et adapté pour les MAEt gestion de milieux type biodiversité) et le Diagnostic Agro-Environnemental Géographique ou DAEG (plus large dans l'analyse de l'exploitation et des pratiques et adapté pour les MAEt réductions de produits phytosanitaires). A l'issue de ces diagnostics, une restitution est faite à l'agriculteur en lui proposant des orientations de gestion et une série d'aménagements réalisables. Cela comprend le calcul des Indices de Fréquences de Traitements (IFT), une étude économique de l'engagement en MAEt ainsi qu'une cartographie des MAEt contractualisables.

Suite à cette réunion du 13 février, deux agriculteurs ont été rencontrés pour la réalisation d'un diagnostic biodiversité.

2.3.b LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Une plaquette d'information sur l'entretien des cours d'eau en milieu agricole a été réalisée en partenariat avec la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, les jeunes agriculteurs, le conseil général et la DDT.

2.3.c L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEt que les agriculteurs non engagés en MAEt. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEt au vu des contraintes réglementaires que cela comportent, il peut toutefois adapter ses pratiques, aménager son territoire et participer ainsi au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vu technique, réglementaire, qu'administratif, ceci étant réalisé par des agents de la Chambre d'agriculture spécialisés dans ce domaine.

En cas d'engagement en MAEt de la part de l'agriculteur, le dossier administratif complet lui est remis pour la partie MAEt et PAC, comprenant la cartographie des MAEt mais aussi les notices pour l'aider à remplir ses formulaires.

En 2014, une formation sur les auxiliaires de cultures au printemps a été proposée par la Chambre



d'agriculture aux agriculteurs du territoire.

2.3.d LE SUIVI DES AGRICULTEURS

Une fois sensibilisés et engagés en MAEt, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, un bilan annuel des pratiques et plus particulièrement le calcul des IFT est nécessaire pour les agriculteurs engagés dans les MAEt réduction de produits phytosanitaires.

Annuellement, lors de leur déclaration PAC en mai, une réactualisation des notices est nécessaire pour remplir leurs formulaires et leur dossier PAC.

De plus, les exploitants non engagés doivent doublement être accompagné afin de les sensibiliser et de les engager dans la démarche de préservation des sites Natura 2000.

2.3.e PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2014



Objectif du DOCOB	Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Engagement unitaire 4	Engagement unitaire 5	CI1 Formation PI
N°3 : Amélioration de la qualité de l'eau	IF_PEMO_ZR1	Création et entretien de zones refuges pour la faune	369,40 €	S	grandes cultures	COUVER_05					non
	IF_PEMO_AU1	Création et entretien d'un couvert d'interet faunistique ou floristique	600 €	S	grandes cultures	COUVER_07					non
	IF_PEMO_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	160 €	S	grandes cultures	COUVER_08					non
	IF_PEMO_HE1	Gestion couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de paturage	223,64 €	S	surfaces en herbe	HERBE_01 enregistrement 18,86 €	HERBE_03 absence ferti 148,2 €	HERBE_04 ajustement pression paturage 56,58€			non
	IF_PEMO_HE2	Gestion couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche	309,86 €	S	surfaces en herbe	HERBE_01 enregistrement 18,86 €	HERBE_03 absence ferti 148,2 €	HERBE_06 retard de fauche 142,8€			non
	IF_PEMO_HE3	Création et gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de paturage	397,39 €	S	surfaces en herbe	COUVER06	HERBE_01 enregistrement 18,86 €	HERBE_03 absence ferti 148,2 €	HERBE_04 ajustement pression paturage 56,58 €		non
	IF_PEMO_HE4	Création et gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche	483,61 €	S	surfaces en herbe	COUVER06	HERBE_01 enregistrement 18,86 €	HERBE_03 absence ferti 148,2 €	HERBE_06 retard de fauche 142,8 €		non
	IF_PEMO_GC7	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	285,42 €	S	grandes cultures	PHYTO_01	PHYTO_03				oui
N°2 : Restauration des habitats d'espèces N°3 : Amélioration de la qualité de l'eau	IF_PEMO_RI1	Entretien de la ripisylve	1,01 €	L	ripisylve	LINEA_03 1,01€					non



2.3.f SYNTHÈSE SUR LA SIGNATURE DES MAET

Un exploitant était intéressé par une mesure et son dossier a été déposé, mais par peur des contraintes administratives et réglementaires, il est revenu sur son engagement et l'a annulé. Il a cependant mis en place les conseils apportés et a réduit la charge de pâturage sur ses parcelles en bordure du petit Morin.

2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a adhéré à la Charte Natura 2000 du site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » le 11 mars 2014 pour sa parcelle comprise dans le périmètre du site au niveau de la commune de Saint-Ouen-sur-Morin ».

Trois propriétaires ont été rencontrés sur leur propriété pour évoquer l'adhésion à la Charte Natura 2000 du site. Cela a également été l'occasion de leur apporter des conseils en termes de gestion des parcelles, des informations au sujet du fonctionnement des milieux aquatiques et de la réglementation sur le rétablissement des continuités écologiques. Ces rendez-vous individuels n'ont pas débouché sur la signature de Charte Natura 2000 mais ont permis d'amorcer un dialogue.

Le Maire de Villeneuve-sur-Bellot a également été rencontré pour évoquer l'adhésion de sa commune à la Charte Natura 2000. Cette commune est celle possédant le plus de surface parcellaire en bordure du Petit Morin. Le dialogue est entamé pour pouvoir présenter la Charte Natura 2000 aux conseillers municipaux afin que ceux-ci puissent délibérer en faveur, ou non, de l'adhésion de la commune au cours de l'année 2015.

2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

La possibilité d'aménagement de points d'abreuvement et de clôtures sur les prairies pâturées jouxtant la rivière à l'aide de la mesure n°9 du Document d'Objectifs « Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs au sein de la parcelle », a été approfondie en 2014. La chambre d'agriculture est en contact avec des éleveurs concernés pour discuter des projets réalisables sur leurs parcelles. Les discussions vont se poursuivre et une rencontre avec des éleveurs potentiels et un éleveur déjà équipé sera organisé en 2015.

La restauration des continuités écologiques et sédimentaire avec la mesure n°11 du DOCOB « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons » est appuyée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en tant qu'animatrice du site Natura 2000 et structure compétente en termes de gestion des milieux aquatiques, et participante à la stratégie départementale de mise en œuvre de l'article L.214-17 sur les cours d'eau classés en liste 2.

En 2014, un propriétaire de moulin sur la commune de La Trétoire a été rencontré afin de l'informer sur la réglementation, les solutions techniques envisageables ainsi que les financements mobilisables pour rétablir les continuités écologiques au niveau de son ouvrage. Cette première prise de contact n'a cependant pas débouché sur des travaux de rétablissement des continuités écologiques, ce propriétaire souhaitant produire sa propre hydro-électricité.

Il s'agit d'un ouvrage inscrit sur la liste 1, donc ne faisant pas partie des priorités inscrites dans le PAOT du département de Seine-et-Marne. Il n'y a pas de délai légal pour la mise en conformité de l'ouvrage au regard des continuités écologiques. Néanmoins, les travaux envisagés par le propriétaire semblent être d'ampleur à nécessiter la réalisation d'un dossier de demande



d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, qui devra être l'occasion, d'imposer la mise en conformité pour la restauration des continuités écologiques.

2.6 ANIMATION FONCIERE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail.

Temps total d'animation consacré à la contractualisation : 18,1 jours.

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Afin d'informer le plus en amont possible les acteurs du site à ce sujet, les « Evaluations des Incidences Natura 2000 » ont fait l'objet d'une formation à destination des élus des 9 communes concernées, le 2 Décembre 2014. Trois personnes ont assisté à cette formation.

Afin de permettre un accès plus facile aux porteurs de projets à l'information nécessaire pour remplir le formulaire d'Evaluation des Incidences Natura 2000, des fiches de synthèse sur les espèces et l'habitat d'intérêt communautaire ont été rédigées. Elles ont été remises en main propre en Juin 2014, à la plupart des communes concernées par le site Natura 2000, pour être à disposition des habitants dans les mairies. Ces fiches ont également été mises en ligne sur le site Internet dédié au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de cette veille réglementaire :

- Dossier d'autorisation 2014 de la manifestation sportive « Ultra trail de la Brie des Morin » ;
- Compétition de canoë kayak, Sélectif Inter Région Nord de Descente Classique et Sprint ;
- Travaux réalisés sans autorisation préalable sur un ouvrage (Moulin de Couargis, Verdelot) ;
- Travaux réalisés sans autorisation préalable de remblais d'une prairie humide (Pré Martoy, Verdelot).

Temps total d'animation consacré à l'Evaluation des Incidences : 4,22 jours.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Campagne de pêches électriques ;
- Campagne de suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Suivi des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* », identifiées en 2013.



4.1.a CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 et actualisation des données du diagnostic écologique.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) et Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire porte sur 5 stations, chaque station étant prospectée une année sur deux, à l'exception de la station de référence (Station n°1- La Couarde à Verdelot). La Station n°1 – La Couarde à Verdelot, n'a pas pu être prospectée cette année à défaut d'autorisation d'accès par le propriétaire.

Ainsi deux stations ont été prospectées le 25 septembre 2014 : la Station n°2 – le pont de Sablonnières et la Station n°3 – La Forge à La Trétoire.

Le protocole de pêche électrique mis en œuvre est celui de l'inventaire pour ces deux stations. L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : Le Chabot trouve, sur le site Natura 2000, des habitats favorables à son développement et à sa reproduction. Bien que cette dernière soit avérée, il convient de noter que des échecs de reproduction ont eu lieu certaines années. Cela indique que l'espèce supporte, du moins ponctuellement, des facteurs de perturbation dommageables à sa reproduction (pollutions, curages,...).

La Lamproie de planer est difficile à capturer donc l'analyse de la structuration et de la viabilité des populations est difficile à effectuer. Les effectifs sont stables à Sablonnières et en augmentation à La Trétoire. La Lamproie de planer se reproduit sur le site Natura 2000 (cf. §4.1.b CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (*Lampetra planeri*)). Néanmoins, cela implique que les individus de cette espèce se rendent vers les milieux favorables à la reproduction. La Lamproie de planer est donc particulièrement sensible à la rupture des continuités écologiques.

Des membres du personnel de la Communauté de communes de la Brie des Morin, le chargé de missions animation Natura 2000 à la DDT 77, le président du Comité de Pilotage du site Natura 2000, plusieurs agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont assisté à l'une des pêches électriques. La présence de ce public lors des inventaires piscicoles, permet une meilleure sensibilisation de celui-ci vis-à-vis de ces espèces peu connues et moins estimées par les riverains.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015, 33 pages).

4.1.b CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (*LAMPETRA PLANERI*)

Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid, la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).



Description des actions réalisées : Les Lamproies de planer pouvant ne pas être présentes sur tous les tronçons du cours d'eau, le choix des linéaires à prospector s'est porté sur ceux correspondant à 4 des 5 stations inventoriées par pêche électrique. Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 19 mars et le 30 avril 2014.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer a été avérée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » grâce à l'observation d'un nid de Lamproies de planer en plein accouplement.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015, 33 pages).

4.1.c SUIVI DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICHIO- BATRACHION »

Objectif : Effectuer le suivi des stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » identifiées en 2013.

Habitat concerné : L'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ».

Description des actions réalisées : Prospection visuelle des 3 stations identifiées au préalable en 2013 sur le Petit Morin. Les herbiers ne se développant que dans des conditions de fort éclaircissement, les autres tronçons du Petit Morin n'ont pas fait l'objet de prospection. En effet, le Petit Morin est une « rivière galerie », c'est-à-dire entourée d'une ripisylve dense qui filtre une grande partie de la lumière.

Les 3 stations suivies ont fait l'objet d'une localisation GPS et d'une estimation de leur surface.

Conclusions principales : Trois stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » ont été retrouvées et caractérisées sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015, 33 pages).

Temps d'animation consacré aux suivis

Au total **32 jours** d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse, rédaction du rapport) du site Natura 2000 en 2014.

4.1.d INTEGRATION DES DONNEES OPPORTUNISTES

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit



régulièrement dans la démarche du Conseil Général d'inventaire de la biodiversité de son département. C'est pourquoi il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ».

5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

5.1.a SITE INTERNET

Le site internet dédié au site Natura 2000 a été mis en suspend jusqu'à la fin de l'année 2013 pour une refonte de tous les sites Natura 2000 en Seine-et-Marne vers un site Internet commun à tous. La construction de la page dédiée au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » s'est donc poursuivie en 2014. Ce site Internet a été alimenté en 2014 par les actualités du site Natura 2000 (dates du COPIL et de la formation à l'Evaluation des Incidences Natura 2000 à destination des élus et celle du Comité de Pilotage). Les documents produits en 2014 y ont également été intégrés (Compte-rendu de COPIL 2013, de réunion publique 2013, Bulletin Info Site n°2, fiches d'aide à la réalisation de l'Evaluation des Incidences Natura 2000,...). La fréquentation du site Internet au premier semestre 2014 était de 420 visites pour 133 utilisateurs différents.

5.1.b BULLETIN INFO SITE N°2

Le Bulletin Info Site n°2, édité et envoyé en Octobre 2014, contient des informations sur les suivis écologiques 2013, des exemples de bonnes pratiques de gestion à mettre en place sur les parcelles riveraines et adaptées aux problématiques récurrentes du site Natura 2000, comme la mise en place d'abreuvoirs aux abords du Petit Morin. Un paragraphe concerne également les résultats des prospections « Sonneur à ventre jaune » 2013 de la SNPN, afin de sensibiliser les habitants à la protection de cette espèce rare et en danger. Cela a d'ailleurs permis à cette structure de recueillir quelques témoignages de riverains. Cependant aucun d'entre eux ne s'est manifesté suite à cet envoi pour s'engager dans la politique Natura 2000.

Les rares propriétaires qui se sont manifestés suite aux 344 courriers envoyés, n'ont signalé que des changements de situations et parmi ceux encore présents sur ce territoire, aucun n'a souhaité nous rencontrer. Les contacts avec les 3 propriétaires en 2014, ont été permis du fait de besoins spécifiques à chacun sur la protection du milieu aquatique. La confiance des riverains est donc encore à acquérir sur ce site Natura 2000.

5.1.c EXPOSITION ITINERANTE

Une exposition itinérante a été conçue autour du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle est composée de 6 panneaux déroulants et autoportés ; chacun ayant sa thématique, comme « le diagnostic écologique », « Les mesures de gestions », « Natura 2000, quand l'Europe protège son patrimoine naturel », etc. Cette exposition a été présentée pour la première fois au public sur un stand, lors de l'Ultra-Trail de la « Brie des Morin », le 26 Avril 2014. Elle est destinée à être empruntée gratuitement par les collectivités et structures associatives qui souhaiteraient s'en servir lors d'événements culturels ou de manifestations. Sa gestion a été confiée à la Communauté de communes de la « Brie des Morin », qui en est la propriétaire.



5.1.d COMMUNICATION AVEC LES MEDIAS

Un article sur l'Evaluation des Incidences Natura 2000 a été rédigé en décembre 2013 pour paraître dans le Bulletin d'information communautaire de la Communauté de communes « La Brie des Morin » en 2014. Cet article a également été mis en ligne sur le site Internet de la CCBM en 2014.

5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

La Communauté de communes « La Brie des Morin » est un partenaire important pour relayer les informations relatives au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » et pour la mise en œuvre de son DOCOB. Les échanges avec cette structure ont été réguliers et productifs tout au long de l'année 2014.

Une prise de contact a eu lieu avec le Comité Départemental de Canoë Kayak pour envisager la signature d'une Charte Natura 2000 « Usagers ». Une réunion a eu lieu le 10 Janvier 2014 dans les locaux de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Suite à cela, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a tenu un stand à la ferme des Domaines de Sablonnières, lors de la compétition de canoë kayak du 1^{er} Février 2014. Une sensibilisation des adhérents du CDCK avait été envisagée en 2014 mais celle-ci a été reportée à 2015, faute de date en commun. Le CDCK est encore réticent à s'engager dans une Charte « Usagers », mais les efforts seront poursuivis en 2015.

5.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS

Demi-journée de sensibilisation et de formation des élus à la gestion des milieux humides et des ripisylves.

Date et lieu : 19 Juin 2014, Ferme des Domaines, Sablonnières, puis sortie de terrain aux abords du Petit Morin à Sablonnières.

Public visé : Les élus des 9 communes du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Objet de la réunion : L'objectif principal de cette réunion était de sensibiliser les élus à la gestion des milieux naturels présents sur le site Natura 2000 «Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin», qui traverse leurs communes. L'objectif était également d'illustrer les notions théoriques par une visite sur le terrain et des conseils de gestion de ces milieux, afin qu'ils appréhendent plus aisément la gestion des milieux naturels, et s'approprient les conseils donnés par les deux co-animateurs lors de futures rencontres de terrain avec les collectivités territoriales et les riverains.

Conclusions de la réunion :

Cette réunion a permis de renforcer les liens entre les co-animateurs du site Natura 2000 et les élus. Cela a aussi permis de montrer l'articulation de nos missions avec celles des partenaires présents sur ce territoire, en invitant l'animatrice du SAGE des deux Morins et la chargée d'études EDATER (CG77) à intervenir lors des présentations. Cette réunion a rassemblé 11 personnes, dont des élus, des agents municipaux et des représentants d'association locales.



5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a tenu un stand lors de deux manifestations sportives :

- Compétition Sélectif Inter Région Nord de Descente Classique et Sprint de canoë kayak, le 1^{er} février 2014 ;
- Ultra-Trail de la Brie des Morin, le 26 Avril 2014.

5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

5.5.a ANIMATIONS SCOLAIRES

Les 9 écoles élémentaires publiques présentes dans les 9 communes concernées par le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » n'ayant pas répondu à nos sollicitations, le collège de Villeneuve-sur-Bellot a été contacté plusieurs fois afin d'avoir un échange avec le responsable de la vie scolaire. Malgré les relances, cette personne n'a pas répondu à nos sollicitations. Du temps a donc été consacré à l'organisation d'un programme sur une semaine avec le Musée de Pays de Seine-et-Marne pour l'année 2015, qui sera à destination des élèves de la vallée du Petit Morin.

5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

Journée d'échanges techniques Natura 2000 départementale (10 Juin 2014 – Nanteau-sur-Lunain)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et animateur d'un groupe en prospection de terrain (FDAAPPMA77)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat, Présidents des COPILs.

Thématique : La journée d'échange s'est déroulée sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ». La matinée a été consacrée à des présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, d'exemples de contrats, de rencontres et d'échanges d'expériences entre animateurs. A l'occasion de cette journée d'échanges techniques, l'après-midi a été consacrée à la récolte de données naturalistes sur le site Natura 2000. Une nouvelle station d'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) a pu être identifiée.

Journée d'échanges techniques Natura 2000 régionale (18 novembre 2014 – PNR du Gâtinais français)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 en Ile-de-France, services de l'Etat.

Thématique : Echanges d'expériences sur la connaissance et la restauration des zones humides



et des milieux aquatiques sur les sites Natura 2000 franciliens. Présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, exemples de contrats, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs et visite du site Natura 2000 « Marais de la Haute Vallée de l'Essonne ».

Intervention lors des 6^e rencontres naturalistes franciliennes (29 Novembre 2014 – Paris)

Rôle de l'animateur du site : Intervenant (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Public présent : Naturalistes franciliens

Thématique : Titre de l'intervention : « Le Petit Morin, richesses d'une rivière classée Natura 2000 ». L'objectif était de faire connaître ce site Natura 2000 aux naturalistes franciliens et de sensibiliser ce public à la protection des milieux aquatiques qui est généralement peu abordée lors de ce type de congrès naturalistes. Une présentation du site Natura 2000 a été effectuée, en mettant en avant sa biodiversité remarquable et en présentant un film court sur la reproduction de la Lamproie de planer.

Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public : 40,62 jours.

6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

Les communes de La Trétoire et de Bellot poursuivent l'élaboration de leur PLU. Dans le cadre de ses missions institutionnelles, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne donne son avis dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme. Elle veille à ce que les problématiques Natura 2000 et Trames Verte et Bleue soient prises en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme en préservant les intérêts agricoles.

Réunion de coordination des actions franciliennes du Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) – 08/04/14, DRIEE, Paris.

Rôle de l'animateur du site : Participant

Public présent : Acteurs de la préservation de cette espèce menacée en Ile-de-France et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Interactions entre la vie du site Natura 2000, les zones humides à proximité de celui-ci et la protection de l'espèce *Bombina variegata*, classée à la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

Temps total de l'animation consacré à la cohérence des politiques publiques et du programme d'action sur le site : 3,14 jours



7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.a ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 2 Décembre 2014 à la mairie de Verdelot.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » ;
- Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » lors de l'année 2014 ;
- Le bilan des actions menées depuis le début de l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » ;
- Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour le 1er semestre 2015 ;
- L'actualisation des Mesures Agro-Environnementales ;
- Actions et perspectives pour la prochaine phase d'animation du site ;
- Points divers.

Une présentation de l'actualité sur les MAEt a été présentée. En effet, un appel à candidatures a été lancée par la région pour déposer les territoires où seront ouverts des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques). Quelques modifications sur les mesures ouvertes sur le site Natura 2000 Petit Morin ont été proposées, et après validation du COPIL seront intégrées au document déposé en réponse à l'appel à candidatures dans le PAEC (Projet Agro-environnementale et Climatique). La Chambre d'agriculture, en charge de la rédaction du PAEC qui est porté officiellement par la communauté de communes Brie des Morin, a déposé ce PAEC le 7 janvier 2015.

Il a également été question de la fin du marché d'animation et de la présence du Sonneur à ventre jaune à proximité du site Natura 2000.

7.1.b ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

En 2014, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.

7.1.c REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Aucune réunion avec les services de l'Etat n'a été nécessaire, grâce à des échanges réguliers tout au long de l'animation, par téléphone et emails, entre la Fédération de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et les services de l'Etat.



7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes « La Brie des Morin », ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2014,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2014 (rédaction du rapport, facturation...).

7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2014.

7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE

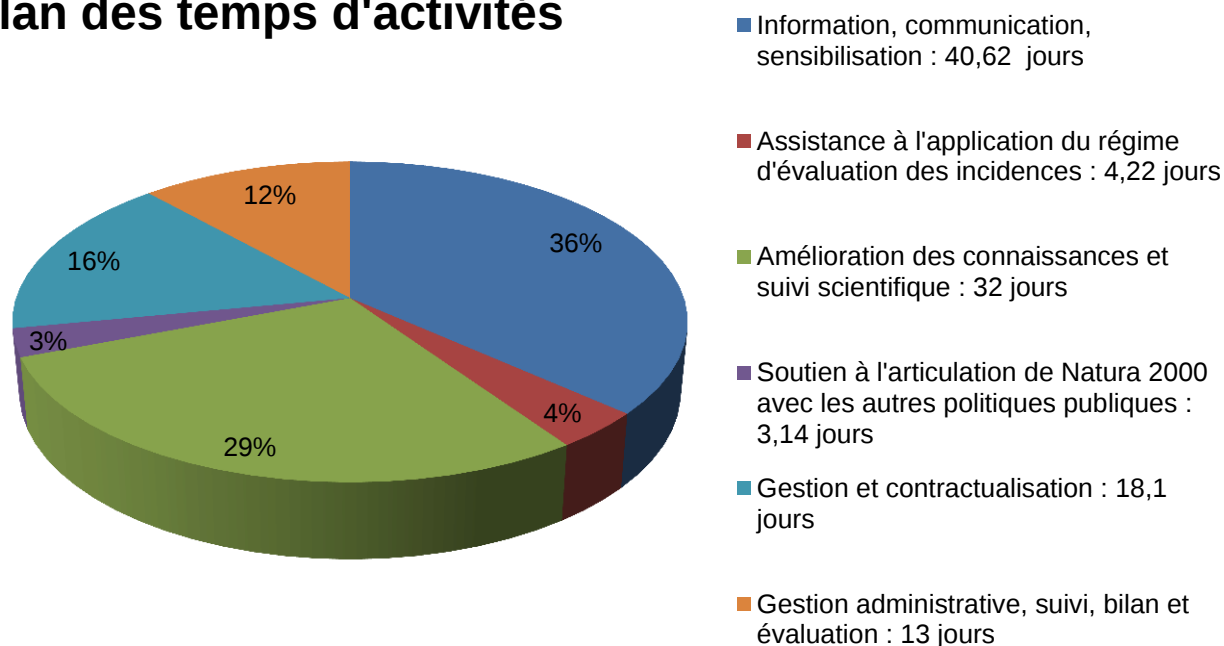
La Charte Natura 2000 était déjà élaborée pour ce site Natura 2000. Elle a cependant été améliorée graphiquement en 2014, afin d'être plus lisible et plus compréhensible. Cette modification a été validée par le Comité de Pilotage.

Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) : 13 jours.

8. SYNTHESE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

Bilan des temps d'activités



En 2014, la communication sur la politique Natura 2000 auprès des riverains a été privilégiée au



démarchage individuel des propriétaires. En effet, la « dédramatisation » du sujet auprès des habitants semblait importante d'être menée pour que les propriétaires soient moins hostiles aux propositions qui pouvaient leur être faites dans le cadre de la politique Natura 2000 sur le site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

En effet, au travers de divers échanges avec des particuliers suite aux envois de courrier (Bulletin Info Site n°2 et appels téléphoniques), nous nous sommes aperçus que le terme « Natura 2000 » soulevait fréquemment des appréhensions et un blocage pour engager un dialogue. Ce dispositif est encore actuellement vu comme une contrainte, un surplus d'interdiction voire une spoliation des droits des propriétaires à utiliser leurs parcelles selon leurs envies. A partir de l'instant où les propriétaires sont renseignés sur le caractère volontaire de la démarche, ils se sentent rassurés et coupent court à la discussion. L'évolution constatée par rapport à 2013, est une identification plus facile des co-animateurs Natura 2000 par les riverains et quelques rencontres de terrain.

La mise en place actuelle de la politique nationale de rétablissement des continuités écologiques réactive la virulence des propos des riverains au sujet de Natura 2000, car l'amalgame est total dans les esprits, entre les services de l'Etat et la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Dans ces circonstances, le message porté par la politique Natura 2000 est inaudible par les riverains.

C'est pour toutes ces raisons, que l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » en 2014 a semblé plus pertinente d'être menée dans le sens d'une communication active autour de la nécessité de préserver le patrimoine naturel de cette vallée et en saisissant les opportunités de contractualisation, plutôt que de mener une campagne intensive de démarchage des particuliers. L'objectif de renforcer les liens tissés avec les collectivités locales a commencé à porter ses fruits, puisque celles-ci se sont montrées attentives dans la mesure du possible à nos sollicitations au cours de l'année 2014. Ceci est d'autant plus satisfaisant que les élections municipales en début d'année 2014, ont entraîné un ralentissement des prises de décisions et modifié une majorité des équipes municipales des 9 communes concernées.

9. BILAN DE L'ANIMATION DE JUIN 2012 A DECEMBRE 2014

Cette animation récente du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », a commencé à trouver progressivement sa place sur ce territoire. L'implication des co-animateurs auprès des riverains et de leurs élus a permis l'instauration progressive d'un climat de confiance et d'une prise de conscience émergente de l'importance de la préservation du patrimoine naturel local. Cette stratégie de laisser du temps au temps, pour que s'inscrive cette démarche dans la durée, semble commencer à porter ses fruits auprès des habitants. La connaissance plus fine du territoire, des espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire, au terme de ces 31 premiers mois d'animation, vont également permettre de mieux cerner les problèmes à résoudre mais également les bonnes pratiques à conserver.